

**Arrêté préfectoral MODIFICATIF PROVISOIRE relatif  
au changement provisoire des lieux des bureaux de vote  
des communes de SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE et de SAINT-JEAN-D'ELLE**

**Le Préfet de la Manche**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** l'article R. 40 du code électoral,
- VU** la circulaire ministérielle NOR INT A2000661J du 16 janvier 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 août 2023 modifié, relatif à l'implantation des bureaux de vote dans le département de la Manche pour les élections se déroulant en 2024 ;
- VU** les demandes des maires de SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE et de SAINT-JEAN-D'ELLE;

**ARRETE**

**Article 1er** - A la suite des demandes des maires de SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE et de SAINT-JEAN-D'ELLE, pour les élections européennes se déroulant le 9 juin 2024, les lieux d'implantation des bureaux de vote des communes de SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE et de SAINT-JEAN-D'ELLE sont modifiés comme suit :

**SAINTE-GEORGES-DE-LIVOYE**

- le bureau de vote situé salle communale, Le Bourg, SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE est transféré à la Mairie, 2 impasse de la Mairie, SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE.

**SAINTE-JEAN-D'ELLE**

- le bureau de vote N°1 situé 2 place de la 35ème Division U.S., Saint-Jean-Des-Baisants, SAINT-JEAN-D'ELLE est transféré Salle annexe de Saint-Jean des Baisants, Place de la Salle des fêtes, SAINT-JEAN-D'ELLE.

Les bureaux de vote N°2, 3, 4 et 5 restent inchangés.

**Article 2** - Le présent arrêté entre en vigueur au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3** - La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet d'Avranches et les maires de Saint-Georges-de-Livoye et de Saint-Jean-d'Elle sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture ainsi que par les soins des maires et déposé sur la table de vote de chaque bureau.

**17 MAI 2024**  
Saint-Lô, le  
Pour le Préfet et par délégation,  
la Secrétaire Générale

**Perrine SERRE**